



RÉSUMÉ

DU
SECOND RAPPORT
D'AVANCEMENT

DÉCEMBRE 2012

Résumé du second rapport d'avancement

Le présent document constitue un résumé du second rapport d'avancement du projet pilote Elios 2 (sur 12 mois) lancé par la Commission européenne et intitulé : « Faciliter l'accès des artisans et des petites entreprises du bâtiment aux assurances pour encourager l'innovation et la promotion des écotecnologies dans l'Union Européenne ».

Ce document expose ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Nous invitons néanmoins le lecteur à consulter la version intégrale sur le site internet d'Elios www.elios-ec.eu pour obtenir une présentation plus exhaustive.

I. WP 1 (WORK PACKAGE 1)

1. Programme de travail

Les objectifs du WP 1 s'inscrivent, dans l'ensemble, dans la lignée d'un des principaux points soulevés dans l'appel d'offres :

« Élaboration d'un répertoire de l'UE des marques de qualité/conformité (labels, certificats, évaluations techniques, etc.) pour les produits, procédés, travaux, équipements techniques et qualifications professionnelles dans le domaine de la construction ».

2. Travail réalisé à ce jour

2.1 Structure chargée de fournir des signes de qualité

Nous sommes parvenus à surmonter les difficultés rencontrées les six premiers mois. Une structure commune pour une procédure de certification et une procédure d'approbation technique a été mise sur pied.

Elle est le résultat d'une révision sérieuse de la classification des signes de qualité proposée antérieurement et d'une attention de tous les instants portée au respect de définitions déjà largement répandues, en particulier par le biais de documents relatifs au Règlement Produits de Construction.

Cette structure commune permet évidemment la description du processus d'élaboration du marquage CE.

Elle permettra d'aborder, comme il se doit, la question (ainsi que d'autres points) de la compatibilité des signes de qualité avec le marquage CE pour un produit déterminé.

Les signes de qualité comportent de nombreuses informations. Seule la description détaillée des éléments sous-jacents de l'information permet d'expliquer et de comprendre la distinction entre des signes de qualité qui se ressemblent.

La structure ainsi créée résulte dès lors de la recherche d'un équilibre correct entre, d'une part, une volonté d'exhaustivité et, d'autre part, la nécessité d'être suffisamment précis pour pouvoir répondre aux questions soulevées par la Commission dans l'appel d'offres.

Plusieurs exemples de certifications et de signes d'approbations techniques ont prouvé la solidité de cette structure.

Ces exemples ne prétendent pas couvrir tous les cas de figure. Ils correspondent néanmoins aux situations courantes de signes produits par divers organismes et utilisés par plusieurs intervenants du secteur de la construction. L'utilisation de ces signes par les assureurs sera approfondie dans le cadre du WP 3.

La publication D1.1 (décembre 2012) présente les principaux chapitres suivants :

- Les signes de qualité : de quoi s'agit-il ?
- En quoi les signes de qualité sont-ils nécessaires ?
- Comment les signes de qualité sont-ils générés ?
- Structure du répertoire
- Collecte des données

Ce rapport constitue la base du développement de l'outil informatique pour la collecte et le stockage d'informations sur les signes de qualité.

2.2 Thèmes connexes

La publication D1.1 traite également des sources d'information sur les signes de qualité.

Les principales sources d'information proviennent de la publication D1.0¹ (janvier 2012) « Examen de la littérature et des sources d'information sur les marques de qualité/conformité et les pathologies de la construction ».

Le glossaire a également fait l'objet d'une révision. La version initiale est désormais remplacée par une annexe à la publication D1.1 contenant les termes utilisés dans le présent rapport. Ce glossaire est susceptible d'être alimenté en cours de projet, notamment par d'autres WP.

3. Étapes suivantes

Au cours des six prochains mois, le WP 1 s'attellera essentiellement aux spécifications, à l'élaboration et à la disponibilité d'un questionnaire en ligne afin de recueillir des informations sur les signes de qualité selon la structure du répertoire proposée.

II. WP 2

1. Programme de travail

Pour rappel, l'objectif général du WP 2 est de constituer une base de connaissances à l'échelle de l'UE sur les indicateurs de qualité et les pathologies de la construction qui pourrait venir en aide aux (ré)assureurs dans l'évaluation des risques en matière de nouvelles technologies innovantes, et en particulier les écotecnologies.

2. Travail réalisé à ce jour

¹ Ce rapport a été référencé D1.1 lorsqu'il a été diffusé, mais sa référence est D1.0.

2.1 Questionnaire et études de cas sur 10 écotechnologies

2.1.1 Réponse

Le questionnaire, déjà décrit dans le premier rapport d'avancement, a été distribué par NHBC et les autres partenaires du WP 2 au sein de l'UE.

À la date de clôture du 1er octobre 2012, 70 questionnaires complétés ont été reçus, ainsi que des informations complémentaires issues de 17 interviews et échanges de courriels, portant le taux de réponse enregistré à 20 %.

Les personnes interrogées n'ont pas toutes répondu à la totalité des questions. Par contre, certaines personnes ont complété le questionnaire pour plusieurs écotechnologies. Au total, le nombre de réponses reçues pour les 10 écotechnologies s'élevait à 204.

2.1.2 Études de cas

NHBC a compilé dix études de cas sur la base des questionnaires complétés et reçus. Ces études de cas sont jointes au rapport d'avancement sous la forme de fichiers séparés. Chacune d'elles comporte les points suivants :

1. Introduction à la technologie
2. Types de technologies disponibles
3. Le marché
4. Quelques chiffres sur la distribution sur le marché européen
5. Application des technologies
6. Caractéristiques de l'industrie
7. Procédure de construction/d'installation, acteurs du marché, acteurs impliqués dans la conception, la production, la livraison, le contrôle technique, la certification, l'installation dans le bâtiment et le fonctionnement/l'entretien de la technologie
8. Aspects organisationnels et qualitatifs (compétences, marques de qualité, qualifications professionnelles)
9. Aspects réglementaires, réglementation technique
10. Points forts, points faibles, opportunités, menaces de la technologie

2.1.3 Conclusions de l'étude réalisée au moyen du questionnaire

Afin que les informations issues de la base de données soient utiles, plusieurs personnes interrogées ont précisé que certains éléments tels que les règles, les pratiques de construction, les rôles des autorités, la formation des professionnels de la construction, les conditions climatiques, varient d'un pays à l'autre.

Les fabricants produisent des produits de construction dans/pour chaque État membre en tenant compte de ces conditions diverses. Ainsi, une pompe à chaleur géothermique peut être différente d'un pays à l'autre.

En d'autres termes, il sera difficile de transférer les connaissances en matière de pathologies d'un pays à l'autre ou même de comparer les informations.

Afin de résoudre ce problème, il conviendrait de décrire, pour chaque technologie, les problématiques spécifiques liées à la construction et au climat (par exemple, comment fixer un toit en toile ? Quelles sont les normes nationales pour les toitures végétales ?).

Certaines personnes interrogées ont également souligné la nécessité de rapporter précisément les raisons des défaillances des technologies afin que des décisions étayées puissent être prises.

De manière générale, il est permis de conclure qu'il serait possible, en prenant tout le soin approprié et en faisant preuve de diligence raisonnable, de mettre au point une base de données permettant à l'industrie de la construction au sein de l'UE d'identifier (qualitativement et éventuellement quantitativement) le risque potentiel de dommages/défaillances causés par ou affectant les écotecnologies.

L'étude a permis de mettre en lumière l'importance toute particulière que les personnes interrogées accordaient à la formation par l'écotechnologie. Ce fait pourrait être mis en relation avec l'initiative européenne Build up Skills (<http://www.buildupskills.eu/>).

L'étude a permis d'identifier notamment les gestionnaires des bases de données ainsi que le type d'informations recueillies. Mais ce n'est qu'un début. Il convient désormais de s'atteler à la description détaillée de ces bases de données et peut-être de recourir à ces informations en guise d'aide pour l'élaboration de la base de données Elios 2.

2.2. Besoins et critères d'élaboration d'une base de données de l'UE sur les indicateurs de qualité et les pathologies

Nous présentons dans cette section les résultats des deux réunions avec Hannover Re et Allianz portant sur les besoins d'information des (ré)assureurs en ce qui concerne la base de données des pathologies.

2.2.1 Processus de souscription de nouveaux produits / produits innovants

La procédure générale de souscription de nouveaux produits ou produits innovants (comme les écotecnologies) est décrite dans le schéma à la page 15 du rapport d'avancement (voir illustration 2.2).

2.2.2 Rôle des pathologies dans le processus de souscription

Les informations sur les pathologies sont essentiellement utilisées de manière qualitative durant les phases 3 et 7 (évaluation des risques par l'assureur et le réassureur) mais pourraient l'être également en phase 4 (formulation des conditions).

Pour les produits innovants comme les écotecnologies, les données statistiques concernant les déclarations de défaillances/sinistres ne sont, la plupart du temps, pas disponibles. Les informations sur les pathologies ne pourront donc pas être utilisées quantitativement pour établir un tarif (phases 4 et 8).

Pour la tarification, l'assureur (ou le réassureur) utilise d'autres méthodes/sources ou une approche au cas par cas.

Par ailleurs, le processus administratif d'intégration des déclarations de sinistres dans la base de données de l'assureur est généralement l'œuvre de juristes au service de l'assureur, plutôt que de spécialistes techniques. Il est dès lors souvent difficile de faire une analyse des causes des défaillances et des éléments défectueux. Les informations recueillies des déclarations de sinistres ne sont pas souvent d'une grande utilité pour l'évaluation des risques techniques.

2.2.3 Exemples de bases de données existantes

La base de données REX BBC est un exemple à suivre en matière de base de données traitant des défaillances de la construction. Elle a été mise au point par l'Agence Qualité de Construction (AQC).

Vous trouverez dans l'étude de la CSTB ' Services et bases de données existants gérés par l'AQC sur les informations relatives aux pathologies ' (en annexe 2 du rapport d'avancement) une description de cette base de données (et d'autres bases de données de AQC).

D'autres bases de données peuvent être également une source d'inspiration pour le WP 2. NHBC, par exemple. Cet organisme recueille des informations sur les défaillances. Pour le moment, NHBC fournit les informations suivantes sur sa base de données :

« Les services Inspection et Déclarations de sinistres utilisent des systèmes de codage des défaillances reposant sur les numéros de Chapitre et de Clause détaillés dans nos Normes, ce qui permet donc d'identifier facilement le domaine touché, qu'il s'agisse de la conception, des matériaux ou de la main d'œuvre. Les codes alimentent un vaste système informatique qui permet de réaliser toute une série d'investigations et de rapports détaillés. »

Sans oublier, bien évidemment les bases de données du Building Defects Fund, du Benchmark Centre for the Danish Construction Sector, ou du Technical ABC-list de Woningborg (Pays-Bas).

2.2.4 Besoins d'information pour la base de données

Selon Hannover Re et Allianz, la base de données doit absolument contenir des informations concernant le type d'écotechnologie, le sinistre/la défaillance, la pièce défectueuse et la cause du sinistre/de la défaillance.

L'illustration 3.3 du rapport d'avancement dresse une première ébauche de la structure possible de la base de données.

Dans la mesure du possible, la base de données devrait également fournir des renseignements sur :

- les mesures à prendre pour éviter un sinistre, une défaillance, des dommages (tirer les leçons)
- l'expertise de l'installateur dans cette technologie (s'agit-il de son activité normale et principale ?)
- le degré d'innovation impliqué
- le caractère récent (ou non) de la commercialisation du produit
- l'utilisation géographique du produit
- l'adaptation du produit au climat
- la raison de la défaillance : est-ce dû aux pratiques locales de construction, aux réglementations techniques nationales ou au non-respect des normes ?

Étant donné que cette structure relève également de la Publication ' 3.3 Besoins d'information sur les assurances de la construction ', du WP 3 dont le rapport final doit être publié en décembre 2013, elle ne pourra être finalisée que fin 2013. L'équipe de projet responsable du WP 2 devra donc se baser en 2013 sur cette ébauche de structure pour mettre au point un prototype de base de données pour en arriver à une version définitive en 2014.

3. Étapes suivantes

Activités prévues pour les prochains mois :

- Poursuite de la collecte des données.

- Élaboration d'une stratégie pour mettre au point une base de données pilote sur les pathologies de la construction pour les écotecnologies, laquelle pourrait déboucher sur un accord entre les différents acteurs nationaux qui alimentent, exploitent ou gèrent la base de données.
- Description détaillée des informations disponibles concernant les bases de données existantes sur les pathologies des écotecnologies.
- Recherche des caractéristiques et fonctionnalités des bases de données existantes sur les pathologies (section 2.3.3).
- Approfondissement par les assureurs des besoins d'information pour la base de données.
- Définition du format provisoire et des exigences informatiques.

III. WP 3

1. Programme de travail

Pour rappel, l'objectif global du WP 3 est d'analyser les conditions pour une plus grande reconnaissance mutuelle des régimes d'assurance de la construction et d'identifier les critères et modalités d'élaboration de schémas d'assurance susceptibles de soutenir des services transfrontaliers ainsi que la couverture des performances de la construction en matière de durabilité.

2. Travail réalisé à ce jour

Compte tenu de l'étroite corrélation entre les différents objectifs et la subdivision en publications du WP 3, nous avons décidé de présenter l'évolution de chaque publication à mesure de son avancement (même pour la dernière publication portant sur les recommandations) plutôt que d'attendre que chaque étude soit totalement achevée.

Cette décision concerne particulièrement la première publication, la mise à jour de la cartographie, qui devrait dresser l'état des lieux des connaissances en assurances à la fin du projet.

2.1 Introduction

Les informations sont rassemblées par le biais de trois canaux différents :

a) *Insurance Europe*

Le projet Elios 2 a été présenté aux fédérations pour la première fois à l'occasion d'une réunion organisée le 19 septembre 2012 par Insurance Europe et regroupant plusieurs représentants des assurances de la construction.

Une brève présentation sera envoyée à Insurance Europe afin de soumettre le projet aux fédérations.

b) *Allianz*

En tant que sous-traitant, la tâche principale d'Allianz consiste à mettre à jour la cartographie en rassemblant des informations auprès de son propre réseau interne de succursales sur les marchés locaux.

Les informations à recueillir concernent la mise à jour des informations sur Elios 1, mais aussi leur extrapolation à un plus grand nombre de réalités du marché des assurances.

Pour ce faire, nous procédons actuellement à la rédaction d'un questionnaire. Une première version du questionnaire (voir en Annexe) doit encore être validée par les réseaux internes d'Allianz et de Hannover Re avant de pouvoir être diffusée dans toutes les succursales Allianz (/avant de pouvoir être distribuée dans toutes les succursales Allianz).

c) *Hannover Re*

Responsable du WP 3, Hannover Re est chargée de recueillir des informations auprès des compagnies d'assurances par le biais de deux canaux :

- Afin de récolter des informations dans toute l'UE, nous recourons à notre réseau interne de souscripteurs de réassurance en construction. L'utilisation de ce canal nous a permis d'actualiser la cartographie existante dans le cadre d'Elios 1 (présentée en annexe).
- Pour les pays occidentaux caractérisés par d'importants marchés dans le secteur des assurances de la construction, les réunions seront organisées directement avec les grandes compagnies au niveau national.

Ces réunions avec les assureurs ont pour but de se pencher sur la cartographie des assurances dressée dans le cadre du WP 3. La question des signes de qualité et des pathologies doit toutefois être abordée également.

2.2 Observations préliminaires

Le texte ci-dessous a pour but de dresser un aperçu des différentes publications recensées dans l'annexe.

2.2.1 Mise à jour de la cartographie des régimes d'assurance

Cette étude, basée sur les informations recueillies durant la cartographie du projet pilote Elios 1, actualisera d'abord les informations sur les différents régimes actuellement en vigueur dans l'UE-27.

Dans un second temps, nous étendrons cette mise à jour pure du cadre légal réalisée dans Elios 1 aux considérations du marché à l'aide d'un questionnaire (version préliminaire présentée en annexe).

Seront traités dans cette publication les sujets suivants :

- Régimes d'assurance de la construction sélectionnés
- Cartographie des résultats des régimes d'assurance
- Liens avec les interlocuteurs uniques.
- Garanties de performance énergétique
- Marchés des assurances de la construction

2.2.2 Mécanismes financiers pour la protection des intérêts des investisseurs

Les premiers résultats de nos échanges avec les assureurs ont montré que la réalisation de cette tâche impliquait, parallèlement à la mise à jour de la cartographie, la mise en œuvre des procédures suivantes :

- a) Identification des différents instruments financiers existants (autres que les assurances notamment) visés dans la protection des ouvrages de construction, englobant un large éventail d'instruments de gestion publics et privés, comme les régimes d'assurance, les réglementations, les mécanismes de subvention, etc.

- b) Au moyen d'une étude de cas, nous allons dresser un aperçu des obstacles spécifiques rencontrés au niveau de l'assurance des innovations dans le secteur de la construction et des solutions que l'industrie a trouvées par le passé pour appréhender les innovations. Cette technologie pourrait être le VEC (vitrage extérieur collé), largement utilisé de nos jours dans les murs-rideaux.

Thèmes traités :

- | | |
|--|--|
| - Garanties de performance énergétique | - Concept de la performance conventionnelle vs performance réelle |
| - Mesure de la performance énergétique | - Garanties financières existantes en matière de performance énergétique |
| - Entraves spécifiques à éliminer pour garantir l'innovation | - Exemple d'évaluation historique d'une innovation par les assurances |

2.2.3 Besoins d'information sur les assurances de la construction

Cette troisième étude présentera le processus de souscription des assurances de la construction en général, soulignant ses besoins spécifiques d'information. Elle tentera notamment de clarifier les principes d'évaluation du risque ainsi que le rôle joué par le Service d'inspection technique dans ce processus.

Sujets développés :

- Travaux sur le « Développement durable »
- Processus de souscription des assurances de la construction
- Principes d'évaluation des risques

2.2.4 État des lieux des régimes d'assurance et transitions

Cette étude tente, par le biais d'une approche sociotechnique, de décrire et de comparer à plusieurs niveaux les différents régimes organisationnels nationaux existants dans l'industrie de la construction. Elle devrait notamment passer en revue les différents rôles des assurances dans la chaîne de qualité globale dans l'industrie de la construction.

2.2.5 Conditions pour une plus grande reconnaissance mutuelle des régimes d'assurance de la construction

Il sera procédé, dans le cadre de cette tâche, à une analyse des conditions pour une plus grande reconnaissance mutuelle des régimes d'assurance de la construction et à l'élaboration d'une série de directives pour une formulation stratégique.

La publication traitera plus spécifiquement :

- Des impacts des stratégies nationales sur les assurances de la construction
- Des exigences générales en matière de protection financière et de l'influence du cadre réglementaire
- Des conditions pour gérer l'incompatibilité des régimes nationaux d'assurance.

2.2.6 Recommandations en matière de formulation stratégique

Cette analyse émettra des recommandations en matière de formulation stratégique encourageant les bonnes pratiques et les solutions d'assurance.

Les recommandations développées concernent :

- Les prévisions des défaillances
- Les techniques de construction et le cadre normatif
- Les couvertures d'assurance
- Les garanties de performance énergétique
- Les signes de qualité
- Les obligations légales et d'assurance
- Les services d'inspection technique
- La promotion d'autres garanties

3. Étapes suivantes

Actions prévues pour combler les lacunes pour les différents membres de l'équipe du WP 3 :

a) Insurance Europe

Les fédérations seront sollicitées dans un second temps par le biais d'un questionnaire relatif à diverses situations locales, lequel est actuellement en cours de validation auprès du réseau interne d'Allianz et de Hannover Re.

b) Allianz

Fin de la phase de test de la mise à jour du questionnaire de cartographie (cf. référence à l'Annexe) par le personnel interne d'Allianz et de Hannover Re, avant une distribution du questionnaire à grande échelle prévue pour début 2013 auprès des assureurs locaux par l'intermédiaire de toutes les succursales d'Allianz.

c) Hannover Re

- Afin de recueillir des informations dans toute l'UE, le questionnaire validé sera envoyé à des assureurs locaux afin d'étoffer la description faite pour chaque pays.
- Les réunions suivantes sont actuellement prévues avec plusieurs spécialistes en assurances de la construction en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Scandinavie.
- Quant à la mise à jour de la cartographie, nous devrions rencontrer NHBC début de l'année prochaine afin d'en apprendre davantage sur les mécanismes d'assurance de la construction concernant ce marché très spécifique.
- En ce qui concerne les mécanismes de protection financière autres que les assurances, nous avons identifié la Performance énergétique comme étant la seule garantie pouvant réellement bénéficier d'un tel système.

L'Allemagne étant un pays prévoyant moins de garanties de parfait achèvement que les autres pays d'Europe occidentale, elle est aussi la plus grande utilisatrice de protections financières. Nous devrions par conséquent prendre contact avec le leader des assurances allemand début 2013 afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

d) APAVE

APAVE approfondira sa connaissance du fonctionnement du Contrôle et de l'inspection technique dans les pays européens, afin de relever leurs similitudes et différences.

e) SBI

Afin d'identifier les caractéristiques des régimes nationaux d'assurance de la construction et de les analyser en vue de garantir une base solide aux recommandations stratégiques, il sera procédé comme suit :

- Relevé des régimes de construction, des systèmes des entreprises et des théories sur les transitions.
- Trois ou quatre études de cas qualitatives.
- Plan d'action et proposition pour l'exécution de l'analyse verticale, mettant l'accent sur l'approche méthodologique ainsi que les sources de données appliquées.
- Rédaction des conclusions préliminaires de l'étude en vue d'être discutées et examinées au sein du groupe projet.

f) NHBC

NHBC s'enquerra de l'expérience britannique afin d'étoffer le point 2.6 « Exemple d'évaluation historique d'une innovation par les assurances » du WP 3, lequel traite de la technologie VEC (vitrage extérieur collé).

IV. WP 4**1. Programme de travail**

Le WP 4 a pour objectif général de permettre à la Commission européenne une consultation stratégique de l'objet du projet et de diffuser les résultats de ce projet.

2. Travail réalisé à ce jour**2.1 Réunions du Forum (Publications D4.3)**

Un peu en avance sur le programme, le Forum a déjà tenu sa deuxième réunion au cours des six premiers mois de la période de projet (publication D4.3). La troisième réunion du Forum (publication D4.4) est en préparation et se tiendra, comme prévu, le 24 janvier 2013 (mois 13).

Le travail réalisé durant cette période de six mois englobe le projet du procès-verbal de la deuxième réunion du Forum ainsi que la préparation des invitations et des documents de travail pour la troisième réunion du Forum.

Les thèmes abordés au cours des sept réunions du Forum sont présentés dans le tableau ci-dessous. Les dates des réunions 2, 4 et 6 ont été légèrement modifiées : initialement prévues en juillet, elles ont été avancées en juin en raison des grandes vacances en juillet.

N°	Date	Thèmes à débattre
1.	Mars 2012	Stratégie et plan d'action détaillé
2.	Juin 2012	Répertoire sur les marques de qualité/conformité (projet)
3.	Janvier 2013	Base de données sur les indicateurs de qualité et les pathologies (projet)
4.	Juin 2013	Analyse des régimes d'assurance (projet)
5.	Janvier 2014	Débat transversal sur le répertoire concernant les marques, les indicateurs et les régimes
6.	Juin 2014	Conclusions préliminaires
7.	Novembre 2014	Rapport final et recommandations

2.2 Lettre d'information (Publication D4.10)

La troisième tâche du WP 4 consiste à préparer sept lettres d'information (une après chaque réunion du Forum). La deuxième lettre d'information (publication D4.10) a été rédigée durant l'automne 2012 et publiée en novembre 2012.

2.3 Site internet (Publication D4.22)

La publication D4.22 a pour objet de mettre à jour et revoir le site internet d'Elios 2. Cette mission s'est concrétisée et a donné naissance à une nouvelle version du site internet en juin 2012. Des mises à jour d'informations pertinentes ont été ajoutées au site internet durant l'automne.

3. Étapes suivantes

Au cours des six mois suivants, le WP 4 se concentrera sur le cinquième point du WP 4, à savoir la mise sur pied de la quatrième réunion du Forum (mois 19) en juin 2013. Les régimes d'assurance au sein de l'UE-27 seront débattus avec les membres du Forum à l'occasion de cette quatrième réunion.

V. WP 5

1. Programme de travail

L'objectif du WP 5 est d'assurer la cohérence entre les activités des différents WP et des organismes associés afin que les tâches définies dans les différents WP soient réalisées dans les délais.

2. Travail réalisé à ce jour

2.1 Introduction - Une remarque concernant les exigences en matière de protection financière et le cadre réglementaire

Compte tenu de la grande diversité des systèmes nationaux au sein de l'UE-27 (cf. Elios 1, rapport spécial sur les régimes de responsabilité et d'assurance), la protection financière des intérêts des investisseurs est organisée selon différentes règles largement tributaires des cadres légaux nationaux.

Par ailleurs, la Libre prestation de services (LPS) garantie par le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (article III-144) est un des principaux outils disponibles permettant d'assurer le bon fonctionnement du Marché interne. Elle permet également aux assureurs d'offrir des garanties à leurs clients dans toute l'Europe.

Nos réunions avec plusieurs parties impliquées ont mis en lumière la nécessité de soulever la question des réglementations applicables lorsqu'un assureur pose un acte dans le cadre de la Libre prestation de services.

Un défaut d'information à propos des différentes couvertures proposées peut être à l'origine de certaines difficultés et compromettre la protection financière des accédants à la propriété.

Ce risque pourrait plus largement affecter tous les acteurs du marché :

- L'assureur, au niveau de son « exposition financière ». C'est le cas, notamment, des assureurs habitués à fonctionner par répartition et qui souhaitent proposer des garanties par capitalisation, comme les garanties décennales.
- L'assuré, par rapport au risque de faillite de son assureur (notamment le propriétaire qui se doit de s'informer sur son assureur).
- Le réassureur, en ce qui concerne sa propre exposition aussi. C'est le cas, par exemple, s'il participe à la couverture en quote-part. L'asymétrie des informations entre parties peut également engendrer une utilisation inadéquate des traités (par ex., utilisation d'un traité de responsabilité général au lieu d'un traité décennal spécifique).
- Les autorités publiques financières qui délivrent les autorisations LPS. Elles n'ont peut-être pas connaissance de l'exposition financière des garanties étrangères (comme les couvertures décennales). Les autorités doivent avoir une connaissance approfondie de la structure du produit d'assurance pour pouvoir vérifier et valider la sécurité financière d'une activité d'assurance.

L'accès à l'information est un élément clé du processus global de souscription des assurances, et l'équipe Elios (et particulièrement le WP 3) entend examiner les difficultés que pourrait susciter un manque d'information concernant les structures légales nationales, d'une part, et chercher des solutions afin d'améliorer la situation, d'autre part.

2.2 Aperçu du travail réalisé

Dans l'étude Elios 1, le travail consultatif et organisationnel s'est vu limité en raison du nombre restreint de partenaires. L'étude Elios 2 a nécessité, en revanche, une plus grande participation en termes d'organisation pour assurer la cohérence entre les WP.

Afin d'atteindre cet objectif et d'encourager l'échange d'informations entre les nombreux partenaires, plusieurs réunions ont été organisées entre les différents WP.

Il est désormais permis d'affirmer que le projet est en bonne voie. Chaque WP marque son adhésion aux publications et des adaptations sont apportées là où cela s'avère nécessaire. Si vous souhaitez avoir un aperçu de ce qui a été réalisé jusqu'à présent, veuillez consulter les chapitres précédents.

De manière générale, l'on peut dire que l'encadrement global du projet ainsi que les initiatives nécessaires qui ont été prises en ce sens au cours des six derniers mois ont permis de respecter le programme de travail ainsi que l'agenda du projet. Les réactions de la Commission ont été prises en considération et le WP 5 assure désormais le suivi de la coordination entre les différents WP.

En outre, la Commission est régulièrement tenue au courant de l'avancement du projet. L'évolution du projet a fait l'objet de la lettre d'information diffusée en décembre 2012 et donne lieu à une mise à jour régulière du site internet mis à jour en collaboration avec le WP 4.

Le Comité scientifique reçoit lui aussi des informations sur le projet ainsi que tous les documents (rapports d'avancement, publications, etc.) lui permettant de formuler des recommandations en ce qui concerne le travail accompli et d'émettre des observations sur l'orientation que devrait suivre le projet Elios 2 dans le futur.

Une première réunion entre les responsables du WP et le Comité scientifique doit se tenir en septembre 2013 dans les bureaux du CEA. La Commission y sera bien évidemment conviée.

Enfin, le WP 5, en tant que pilote du projet Elios, envisage d'impliquer de nouveaux partenaires pour renforcer l'équipe, et plus spécifiquement celle chargée de la base de données sur les pathologies et les signes de qualité.

3. Étapes suivantes

Le WP 5 continuera à s'assurer, au cours des six prochains mois, du bon déroulement du projet. Il s'appliquera en particulier à la mise sur pied de la quatrième réunion du Forum (mois 19) en juin 2013, à l'organisation d'une réunion pour le Comité scientifique et à la rédaction du troisième rapport d'avancement.